

Advancing Public Safety

WHEREAS Canada's criminal justice system is intended to achieve several objectives, including ensuring public safety;

WHEREAS Canadians value personal and public safety, as well as human rights, procedural rights and constitutional rights for all people, while also demanding prudent use of public resources;

WHEREAS legislative reforms — including longer prison terms, mandatory minimum sentences, reduced conditional sentencing orders, less institutional programming, restrictions on graduated release and early parole, longer wait times and bigger hurdles for obtaining record suspensions — are increasingly focused on punishment, incarceration, retribution and long term stigmatization over other key sentencing principles such as reintegration and rehabilitation;

WHEREAS no one objective or principle is paramount over another in the context of Canadian sentencing law, so that rehabilitation and reintegration are on an equal footing with retribution, deterrence and denunciation;

WHEREAS the overemphasis on stigmatizing and incarcerating offenders will imperil an

Favoriser la sécurité publique

ATTENDU QUE le système de justice pénale du Canada vise plusieurs objectifs, notamment la sécurité publique;

ATTENDU QUE les Canadiens chérissent la sécurité personnelle et la sécurité publique de même que les droits de la personne, les droits procéduraux et les droits constitutionnels de tous tout en exigeant l'usage prudent des ressources publiques;

ATTENDU QUE les réformes législatives — y compris des peines d'emprisonnement plus longues, des peines minimales obligatoires, la réduction des possibilités d'ordonnance d'emprisonnement avec sursis, la diminution des programmes institutionnels, les restrictions à la libération graduelle et à la libération anticipée, des délais d'attente plus longs et des obstacles plus importants pour la suspension du casier judiciaire— sont de plus en plus axées sur la peine, l'emprisonnement, le châtiment et la stigmatisation à long terme que sur les autres grands principes de détermination de la peine comme la réinsertion sociale et la réadaptation;

ATTENDU QU'aucun objectif ou principe n'a priorité sur un autre dans le contexte du droit canadien de la détermination de la peine, de sorte que la réadaptation et la réinsertion sociale sont sur un pied d'égalité avec le châtiment, la dissuasion et la dénonciation;

ATTENDU QUE l'accent exagéré mis sur la stigmatisation et l'incarcération des délinquants

offender's ability to reintegrate into the community, endangering public safety;

WHEREAS the Parliamentary Budget Officer and Auditor General have noted the long term costs to Canadians of overreliance on incarceration as a form of sentencing;

WHEREAS almost all offenders ultimately return to society, making rehabilitation and reintegration key to achieving long term public safety and to offenders becoming productive members of society;

BE IT RESOLVED THAT the Canadian Bar Association, in the interest of a safer society:

- develop public education tools about the importance of rehabilitation and reintegration in achieving a safer Canada;
- encourage its members to use those materials at the community level; and
- urge the federal government to publicly recognize and reprioritize longstanding sentencing principles of rehabilitation and reintegration of offenders.

Certified true copy of a resolution carried by the Council of the Canadian Bar Association at the Annual Meeting held in St. John's, Newfoundland and Labrador August 14, 2014.

mineront leur capacité de se réintégrer à la société, compromettant la sécurité publique;

ATTENDU QUE le directeur parlementaire du budget et le vérificateur général ont souligné les coûts à long terme pour les Canadiens du recours exagéré à l'emprisonnement comme forme de peine;

ATTENDU QUE presque tous les délinquants finissent par retourner dans la société, ce qui fait que la réadaptation et la réinsertion sociale sont fondamentales pour assurer la sécurité publique à long terme et pour que les délinquants deviennent des membres productifs de la société;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association du Barreau canadien, dans l'intérêt d'une société plus sûre :

- élabore des outils d'information du public au sujet de l'importance de la réadaptation et de la réinsertion sociale pour rendre le Canada plus sûr;
- encourage ses membres à utiliser ces outils dans leurs collectivités; et
- exhorte le gouvernement fédéral de reconnaître publiquement les principes bien établis de détermination de la peine que sont la réadaptation et la réinsertion sociale des délinquants, et d'en réaffirmer le caractère prioritaire.

Copie certifiée d'une résolution adoptée par le Conseil de l'Association du Barreau canadien, lors de son Assemblée annuelle, à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) le 14 août 2014.